

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

EURE

Séance du **25 mars 2021**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
22/03/2021

Date d'affichage
22/03/2021

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt et un
et le 25 mars
à 18 heures 30

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

Berger
Levraut

ID : 027-212704779-20210325-DL_20_2021-DE

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **M. MAINGUY**

mes, MM., MAINGUY, ANDRIEU, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN,

Absents : Mmes, M , PODGORSKI (pouvoir C.GLEIZES), LONGIN

A été nommé secrétaire : M. WECKSTEIN

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 - DL 20/2021

Le conseil municipal étudie les propositions d'attribution suivantes :

- ASP 27 :	150,00 €
- CFAIE :	70,00 €
- Club de Loisirs :	500,00 €
- Union Nationale des Combattants :	80,00 €
- Beauvivre Tennis Club :	1 000,00 €
- Maison pour Tous :	2 000,00 €
- Ecoute Solidarité Partage :	200,00 €

Le conseil accepte à l'unanimité ces propositions.

- Pressagny en Fleurs :	500,00 €
-------------------------	----------

Le conseil accepte cette proposition à 12 voix pour et 2 abstentions (MM. Inigo et Weckstein)

- Coopérative scolaire : **le conseil vote contre à l'unanimité**

- Association Isloise sports loisirs : **le conseil vote contre à 13 voix et 1 abstention (Mme Le Lan-Le Luyer)**

Total des subvention affectées :	4 500,00 €
Reste à définir par délibération :	500,00 €

Il sera inscrit au budget primitif 2021, en dépenses de fonctionnement article 6574 - subvention de droit privé la somme de 5 000,00 €.

Le Maire, Pascal MAINGUY

